

République française
Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 06 septembre 2022

En exercice : 18

L'an deux mille vingt-deux et le six septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel BRULHART, Maire

Présents : 17

Présents : Michel BRULHART, Angélique NICOSIA, Patrick DUMAS, Emmanuelle LAURE, Fabien JACQUET, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Cécile MAGNIN, Loïc CHRISTIN, Claude MOREIRA, Charline PERRIER, Frédéric LEGER, Adeline SIBELLE, Laurent IMBERTI, Elody BULLIARD, Nicolas PIDOUX, Jean-Pierre DEMORNEX

Votants : 18

Absent excusé : Leila MANET (procuration à Elody BULLIARD)

Secrétaire de séance : Nicolas PIDOUX

2022_28 - Objet : Approbation de la convention à intervenir avec le SDIS dans le cadre de la mise à disposition d'oxygène médicinal pour le CPINI

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le centre de première intervention non intégré de Saint-Jean-de-Gonville est équipé depuis plusieurs années d'une bouteille d'oxygène médicinal de 5 litres mise à disposition par le SDIS de l'Ain.

La convention signée le 25 février 2010 étant caduque, il convient aujourd'hui de conclure une nouvelle convention définissant les modalités de cette mise à disposition par la pharmacie à usage intérieur (PUI) du SDIS de l'Ain.

Le matériel est ainsi mis à disposition du CPINI à titre gracieux pour une durée de 5 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention à intervenir avec le SDIS dans le cadre de la mise à disposition d'oxygène médicinal pour le CPINI de Saint-Jean-de-Gonville ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré.

Le Maire,
Michel BRULHART

